

Notre offre de formation

“ Les bonnes recettes de la DOETH ”



Le saviez-vous ?

Toutes les entreprises de plus de 20 salariés sont contraintes de remplir annuellement 1 Déclaration annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH). Mais savez-vous que 1 salarié RQTH ne représente pas forcément 1 Unité bénéficiaire. 2 factures d'ESAT ne sont pas valorisées de la même manière : remplir sa DOETH est trop souvent perçu comme un casse-tête.

Quel est le public concerné ?

Les **missions handicap** (personnes nouvellement en poste ou non, ayant ou non déjà réalisé une DOETH, formulaire CERFA ou télédéclaration)

Les **services comptables ou administratifs** en charge de la DOETH

Cette formation est ouverte à **tout type d'entreprises**, grands groupes, PME ou entreprises qui seront prochainement assujetties à la DOETH (seuil de + de 20 salariés).

Pourquoi choisir cette formation ?

1.

Répondre à votre obligation de déclaration **DOETH**

2.

Connaître le cadre juridique et les **dernières lois**

3.

Intégrer les bonnes pratiques pour anticiper et préparer sa **DOETH**

1 dispositif original

1 approche structurée

- Durée du module : **1 jour**
- **1 rdv téléphonique** préliminaire pour adapter le contenu
- Formation en **deux temps** :
-> S'approprier le cadre juridique
-> Exercices et partage de bonnes pratiques

1 atelier de cuisine

- La formation est réalisée en partenariat avec **Kialatok**, organisme de formation, qui propose des formats innovants.*
- Au moment du déjeuner : un **atelier de cuisine** convivial sur la thématique du handicap pour préparer le déjeuner tout en se sensibilisant.

Contact : talents@humandopluriels.fr

Une formation développée en partenariat avec **KIALATOK**

*Kialatok est un organisme de formation référencé DataDock et à ce titre, votre participation peut être prise en charge partiellement ou intégralement par votre OPCA